

# *Règlement pour la saison salle 2014-2015 du Challenge départemental par équipes de club et de compagnie*

Etabli le jeudi 19 juin 2014, mis à jour le jeudi 30 octobre 2014,

## **A. Présentation**

Le challenge départemental par équipes de club et de compagnie est une compétition organisée par le Comité départemental de tir à l'arc de l'Eure.

Elle se déroulera selon un principe de championnat sur l'ensemble de la saison salle de la saison en cours. A la fin du championnat, l'équipe gagnante se verra attribuer pour une année le trophée du challenge départemental.

### **Attention**

- ❶ Ce challenge départemental est uniquement réservé aux clubs et compagnies du département de l'Eure. Les clubs et compagnies des autres départements ne seront pas autorisés à y participer.
- ❷ Ce challenge départemental ne remplace en aucun cas les différents classements par équipes proposés par chaque organisateur de concours.

## **B. Composition des équipes**

Chaque club et compagnie ne pourra inscrire qu'une seule équipe. Cette équipe devra comporter au maximum 3 archers quelle que soit leur catégorie.

### **Attention**

La composition de l'équipe pourra être différente d'un concours à l'autre.

## C. Inscription des équipes

A chaque concours participant au challenge, l'inscription de chaque équipe ne sera valable que si elle est approuvée et signée par l'arbitre principal du concours. Pour cela, elle devra respecter les points suivants :

- ❶ La composition de l'équipe devra être conforme aux critères énumérés au chapitre B ;
- ❷ La composition de l'équipe devra être inscrite sur la fiche d'inscription officielle du Comité départemental (voir annexe) ;
- ❸ La fiche d'inscription de l'équipe devra être déposée au greffe, avant le début des tirs, par le 1<sup>er</sup> archer de la dite équipe s'y présentant. Par conséquent, les 3 archers de la même équipe ne sont pas obligés d'effectuer leurs premiers tirs sur le même départ.

## D. Pondération des scores

Il sera mis en place un système de pondération des scores selon les catégories. En effet, selon les catégories, il sera attribué un certain nombre de points positifs ou négatifs à prendre en compte avec le score établi en compétition.

Les catégories concernées par cette pondération sont :

### Arc nu

- Cadettes Femmes (~~Benjamin à Cadet~~) : +155 points
- Cadets Hommes (~~Benjamin à Cadet~~) : +50 points
- Adultes Femmes (Junior à Super-vétéran) : +115 points
- Adultes Hommes (Junior à Super-vétéran): +115 points

### Arc classique

- Benjamins Femmes : +150 points
- Benjamins Hommes : +100 points
- Minimes Femmes : +150 points
- Minimes Hommes : +45 points
- Cadettes Femmes : +130 points
- Cadets Hommes : +20 points
- Juniors Femmes : +50 points
- Juniors Hommes : +10 points
- Séniors Femmes : +30 points
- Séniors Hommes : 0 point
- Vétéranes Femmes : +40 points
- Vétéranes Hommes : +40 points
- Super-Vétéranes Femmes : +50 points
- Super-Vétéranes Hommes : +50 points

### Arc à poulies

- Cadettes Femmes : +150 points
- Cadets Hommes : +40 points
- Juniors Femmes : +150 points
- Juniors Hommes : +25 points
- Séniors Femmes : +20 points
- Séniors Hommes : 0 point
- Vétérans Femmes : +20 points
- Vétérans Hommes : +20 points
- Super-Vétérans Femmes : +50 points
- Super-Vétérans Hommes : +20 points

### **E. Liste des concours comptant pour le challenge**

Les concours comptant pour le challenge départemental sont tous les concours de type 2 x 18 m ou 2 x 25 m qualificatifs pour le championnat départemental inscrits au calendrier de la saison salle en cours, soit les concours suivants :

- Evreux ALM les 25-26 octobre 2014
- Les Andelys les 15-16 novembre 2014
- Vernon Cie les 22-23 novembre 2014
- Pont Saint Pierre les 29-30 novembre 2014
- Evreux Saint Michel les 06-07 décembre 2014
- Beaumont le Roger les 13-14 décembre 2014
- Les Andelys les 10-11 janvier 2015
- Gisors les 17-18 janvier 2015

Chaque organisateur devra mettre à disposition, de tout archer qui en fera la demande, le présent règlement, des fiches d'inscriptions d'équipes ainsi que le classement provisoire du challenge à l'exception du 1<sup>er</sup> concours participant.

### **F. Déroulement du challenge**

Le challenge départemental se déroulera sous forme d'un championnat. En effet, le classement se fera uniquement sur les scores cumulés, avec les points pondérés pris en compte, par chaque équipe lors des différentes compétitions comptant pour ce challenge.

### **G. Gestion des résultats**

Chaque responsable de greffe du club ou compagnie organisateur du concours devra retourner, dans un délai de 3 jours maximum après le concours, au Responsable de la commission sportive, l'ensemble des fiches d'inscriptions dûment remplies de chaque équipe participante au challenge.

Les résultats pourront soit être transmis soit :

- par courrier postale à l'adresse suivante :

Alexis JOUVEAUX  
68, rue des capucins  
27700 LES ANDELYS

- par e-mail à l'adresse suivante : [alex\\_jouveaux@live.fr](mailto:alex_jouveaux@live.fr) soit au format Excel, PDF, ... Le scan des différentes fiches de marques est autorisé si elles sont clairement lisibles et transmises au format PDF.

Ainsi, le Responsable de la commission sportive pourra tenir à jour le classement du challenge. Avant chaque concours, il s'engage à transmettre au Président de club ou de compagnie organisateur(trice) le classement provisoire du challenge. Il y aura une exception pour le 1<sup>er</sup> concours participant au challenge.

### **Note**

Chaque Président de club ou Capitaine de compagnie des concours comptant pour le challenge pourront décider d'établir un classement par équipes et de les récompenser. Dans ce cas, les frais de récompenses sont à la charge de l'organisateur du concours.

De plus, le règlement et le classement du challenge sera consultable dans la rubrique commission sportive sur le site du Comité départemental dont voici l'adresse : [http://cd27tiralarc.free.fr/Com\\_Sport.htm](http://cd27tiralarc.free.fr/Com_Sport.htm). Vous pourrez également télécharger la fiche d'inscription des équipes.

## **H. Récompenses**

A la fin de la saison, l'équipe qui sera classée 1<sup>ère</sup> au classement sera déclarée :

### ***Vainqueur du Challenge départemental***

Et remportera pour l'année le trophée du Challenge départemental de l'Eure. Elle remettra en jeu l'année suivante le challenge départemental.

Le trophée du Challenge départemental sera acquis définitivement par toute équipe le gagnant 5 fois.

La remise des trophées sera faite lors de l'Assemblée Générale du Comité départemental.

## **I. Annexe : Fiche d'inscription des équipes**